



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 23 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Léonie Kovaliv et consorts « Quand est-ce que l'impunité policière va enfin cesser ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice disant

« Le Conseil communal demande à la Municipalité de lui présenter, dans un délai de 6 mois, les modifications réglementaires qu'elle juge nécessaires pour que, lorsqu'un-e collaborateur-trice se retrouve condamnée pénalement pour des cas incompatibles avec l'exercice de leur fonction, la Municipalité puisse prendre les décisions administratives et disciplinaires adaptées et à la hauteur de la gravité des faits, en envisageant notamment suspensions et licenciements. La Municipalité est également invitée à intervenir auprès des autorités cantonales pour demander les éventuelles modifications législatives nécessaires. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe